

# Réunion du C.H.S. du 15 octobre 2009

## **Note sur la création de la Direction Départementale des Finances Publiques**

La Direction Départementale des Finances Publiques, regroupant fonctionnellement les services de direction de la Direction des Services Fiscaux (à ce jour dans l'immeuble de la Cité administrative) et ceux de la Trésorerie Générale (rue du Pont Neuf) comprendra deux sites.

En effet, compte tenu des surfaces nécessaires à ces services, il n'est pas physiquement possible de regrouper sur un seul site ceux-ci.

Les services de la D.D.F.i.P. sont organisés sur trois pôles : pôle "Ressources et Réseau" (fonctions support), pôle "Gestion Publique" (dont les compétences sont quasi identiques à celles de l'ex-T.G.), pôle "Fiscal" (dont les compétences sont quasi identiques à celles de l'ex-D.S.F.).

Sur le site correspondant à l'ex Trésorerie Générale, seront installés les services du pôle "Ressources et Réseau" et du pôle "Gestion Publique" dans celui correspondant à l'ex-D.S.F. seront installés ceux du pôle "Gestion fiscale".

N.B. : - sous le terme "ex-D.S.F." ne sont définis que les services direction de l'actuelle Direction des Services Fiscaux  
- sous le terme "ex-T.G." sont définis tous les services existants à la T.G

Cette organisation limite les mouvements de personnels entre les deux sites (13 collaborateurs de l'ex-D.S.F. s'installeront dans l'immeuble de l'ex T.G. et 7 collaborateurs de l'ex-T.G. s'installeront dans les bureaux de l'ex-D.S.F.). Elle conserve, pour les usagers et les correspondants des services, les références géographiques des bureaux et guichets auxquels ils sont reçus. Elle cantonne les aménagements qu'il faudra faire sur l'un et l'autre site (cf. les deux plans de la T.G. : situation initiale / situation en DLU).

Ainsi, pour ce qui concerne l'ex-T.G. pour accueillir les collègues de l'ex-D.S.F. :

Au RDC, la salle de formation (cf. plan T.G. - situation initiale) informatique sera supprimée (elle ferait double emploi avec celle installée à l'ex-D.S.F.) pour y accueillir le local courrier + décompte des pièces qui lui est contigu. Dans cet espace libéré seront installés, d'une part, les trois agents de l'ex service recouvrement de la T.G. en charge de la gestion "produits divers" qui sont désormais sous la responsabilité du chef de service Comptabilité, et, d'autre part, un agent du service de la comptabilité qui était installé au 1<sup>er</sup> étage. Ainsi sont regroupés sur un seul niveau et autour du chef de service Comptabilité tous les collaborateurs comptabilité.

Au 1<sup>er</sup> étage, la salle de réunion est affectée à deux cadres A (chef de service F.D.L. et chargée de mission expertise financière). Ils sont installés à proximité du service Collectivités Locales et Etablissements Publics Locaux. Ce service prend la place de l'ancien service recouvrement impôts.

A la place du service Collectivités Locales (à ce jour situé au 3<sup>ème</sup> étage) sera installé le service Budget Logistique qui associera les collaborateurs exerçant le même métier dans les deux anciennes directions. Cette même synergie sera recherchée pour les collaborateurs gérant les ressources humaines.

Pour ce qui concerne l'ex-D.S.F. ;

A la cité administrative, la division « gestion fiscale », dont le service du recouvrement forcé transféré de l'ex-TG, sera implantée au 2<sup>ème</sup> étage du Bâtiment D. La division « affaires juridiques et contentieuses, Contrôle fiscal » se situera au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment C. Les espaces occupés actuellement dans le bâtiment B seront libérés.